

## CHARTRE DU DETENTEUR

### D'UN BADGE ET AUTOCOLLANT D'ACCES

#### Ecole Française Internationale de Riyad (EFIR)

---

Riyad, le dimanche 06 janvier 2025

Conformément au règlement en vigueur dans l'établissement et au bon sens, l'obtention d'un badge ou d'un autocollant d'accès vous donne des droits mais également des devoirs. En étant détenteur et usager, vous reconnaissez que :

**01-** Votre badge est personnel. Il n'est pas cessible. Vous ne pouvez pas le prêter. Pas même à une autre personne de la famille.

**02-** Vous devez restituer votre badge à la sécurité si vous quittez définitivement l'école. Vous devez signaler immédiatement son éventuelle perte.

**03-** Vous pouvez être contrôlé à tous moments. Les QR codes sur vos documents permettent une interrogation ciblée afin de vérifier que votre badge et votre autocollant sont autorisés et qu'ils appartiennent au bon détenteur. Ils permettent également de savoir si vous êtes stationné au bon endroit au bon moment.

**04-** En zone restreinte maternelle, vous pouvez être accompagné exceptionnellement d'un membre de votre famille. Vous devez en faire préalablement la demande à [responsable.securite@efiriyad.com](mailto:responsable.securite@efiriyad.com) en mettant en copie l'enseignante et la direction. Au moins 48 heures avant.

**05-** En zone restreinte maternelle, vous pouvez être remplacé exceptionnellement par un membre de votre famille. Vous devez en faire préalablement la demande à [responsable.securite@efiriyad.com](mailto:responsable.securite@efiriyad.com) en mettant en copie l'enseignante et la direction. Au moins 48 heures avant.

**06-** Si vous êtes piéton, vous devez cheminer uniquement sur l'itinéraire piéton. Vous devez vous conformer aux consignes du garde de sécurité affecté à cette régulation sensible.

**07-** Vous devez respecter votre porte d'entrée. Côté **A** pour les maternelles et côté **B** pour le reste de l'école.

**08-** Vous devez quitter la zone maternelle immédiatement après avoir déposé votre enfant dans sa classe. Vous n'êtes pas autorisé à franchir la zone maternelle pour vous rendre n'importe où dans l'établissement sans y être convié. Pour se faire, vous devez obtenir au préalable un RDV confirmé et être porteur d'un badge visiteur. Vous

ne pouvez pas non plus rester au niveau des cours et des jeux de maternelle.

**09-**En zone restreinte maternelle, vous devez récupérer votre enfant d'APC ou d'APS en salle de motricité pour 14H30 à l'ouverture des portes. Vous n'êtes pas autorisé à franchir la motricité ou la garderie.

**10.**Vous devez porter votre badge autour du cou et être reconnaissable immédiatement. Il ne doit pas être dans une poche ou inaccessible.

**11-**Piéton, vous n'avez qu'un seul accès possible à l'entrée principale de l'école. Vous n'êtes pas autorisé à entrer ou sortir par la sortie véhicule principale même si c'est un raccourci.

**12-**Si vous êtes conducteur et si vous changez de véhicule vous devez impérativement restituer votre autocollant et faire une nouvelle demande. L'autocollant doit être apposé en haut à droite sur votre parebrise côté passager.

**13-**Vous devez appliquer les règles d'usage sur les parkings. Vous devez circuler à 15 km/h maximum. Vous n'avez pas le droit d'utiliser votre téléphone portable dans une zone sensible fréquentée par de très jeunes enfants. Seules les maternelles et les personnels sont autorisés au stationnement. Tous les autres usagers déposent leurs enfants et repartent aussitôt. Vous n'avez pas le droit de stationner et de boucher les allées de circulation et les obstruer, même pour quelques secondes. Vous n'avez pas le droit de stationner devant le parking des bus ou celui des personnels.

**14-**Si vous êtes responsable d'un bus de compound, vous êtes l'unique intermédiaire entre le compound et la sécurité de l'EFIR. Vous êtes celui qui procèdera à la demande d'accès du bus. Vous devez encadrer et accompagner les enfants sur chaque trajet. A défaut, un « accompagnateur adulte » badgé sera désigné à cette responsabilité. Ce responsable sera le garant du port de la ceinture de sécurité durant les trajets. Vous devez exiger l'arrêt des moteurs sur les parkings durant toute la période dite d'hiver. Vous devez veiller à ce que votre chauffeur soit porteur de son badge, que l'autocollant du bus soit parfaitement appliqué en haut à droite du parebrise côté passager. Vous êtes l'unique responsable du débarquement et de l'embarquement des enfants.

**15-**Vous devez respecter tous les gardes de sécurité à leurs niveaux de contrôle.

**16-**Vous êtes totalement responsable de votre chauffeur ou de votre nourrice. De sa bonne information et de sa conduite.

**17-**Vous ne devez jamais dépasser la file d'attente des véhicules à l'extérieur et attendre votre tour comme tout le monde, même si vous êtes en retard.

**18-**Vous ne pouvez pas obstruer le carrefour en vous stationnant juste devant l'entrée pour débarquer au plus court et en toute insécurité pour vos enfants.

**19-**Vous pouvez être déchu de vos droits d'accès immédiatement sur décision du Proviseur en cas d'irrespect de cette charte. Votre badge et votre autocollant seront alors restitués et désactivés de la base.

La sécurité de vos enfants et de tous les usagers est une priorité pour l'établissement. Elle n'admet aucun laxisme, aucun relâchement. Elle ne fonctionnera que si tout le monde y contribue. Merci d'avance de votre compréhension et coopération.

Le responsable sécurité, Monsieur Daniel **MONCHIET**  
Ecole Française Internationale à Riyad